

**Bulletin d'inscription ANNUEL saison 2025-2026 SPECIAL ADOS et JEUNES ADULTES**

du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 19 juin 2026

Si mineur, informations du responsable légal :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : ..... Adresse mail : .....

Informations élève :

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone portable : ..... Adresse mail : .....

Choix	Créneau - toutes les semaines (hors vacances scolaires)	Tarif annuel*	Règlement en 3 chèques
	SANS Pass culture spécial BOOK (Ados) - 1 fois par mois - 4h	592 €	192+250+150
	AVEC Pass Culture spécial BOOK (Ados) - 1 fois par mois - 4h	461 €	161+150+150

- Je suis assuré-e et dégage toutes responsabilités de l'organisatrice en cas d'incidents, sans aucune exceptions, ni réserves.
- Je joins le règlement correspondant à mon choix pour l'année d'ateliers **2024/2025**
- J'ai pris connaissance et j'accepte les règles de bons usages de l'atelier (voir ci-après)

Date: ..... Signature: .....

*Page 1 à imprimer et à remettre en main propre ou par courrier*

Chèques à libeller à l'ordre de **Nadej GUNALP**

Adresse : 2 venelle des Beaux Chants, 44350 Guérande

Téléphone : 07.81.55.06.20/ SIRET 81328209200036

Site : [www.nadejart.fr](http://www.nadejart.fr)

**Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription.**

La liste du matériel à prévoir sera fournie avant la rentrée

Pensez à envoyer un mail : [graindecouleurs@gmail.com](mailto:graindecouleurs@gmail.com) pour vérifier qu'il reste de la place  
(Facture possible sur demande)

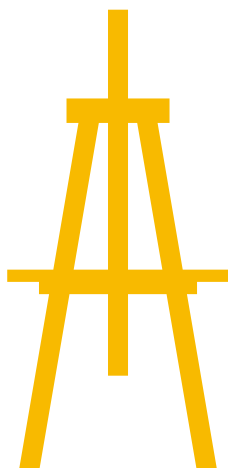
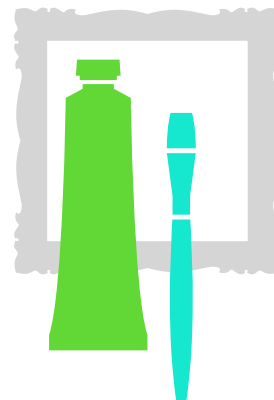


## Atelier Grain de couleurs, session ADOS BOOK 2025-2026

### Les règles de bons usages...

#### **Materiel :**

->Le matériel est en partie fourni, une liste de matériel sera donnée en début d'année



#### **Paiement :**

- Le règlement s'effectue à l'année, **PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE pour quelque raison que se soit.**
- Trois chèques sont demandés en une seule fois au moment de l'inscription, ils seront encaissés en *octobre*, *novembre* et *décembre*.
- Des petits frais supplémentaires peuvent être parfois demandés en cours d'année lors de l'organisation de sortie ou d'exposition.

#### **Séances :**



- En cas d'absence il n'y a pas de remboursement
- Les horaires de cours doivent être respectés.
- Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf mention explicite).

#### **Et surtout : Ne pas oublier ...:**

... de ramener votre bonne humeur !

